



RAPPORT DE GESTION

Commune de Matran

2021



TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL	3
ADMINISTRATION	5
Conseil communal.....	5
Délégations officielles.....	6
Assemblée communale	8
Commissions diverses	10
Commission financière.....	10
Commission d'aménagement.....	10
Commission des naturalisations	11
Commission des routes	11
Commission de l'énergie et de l'environnement.....	12
Commission d'intégration et d'accompagnement.....	12
Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément.....	13
Commission Matr'évènements.....	13
Commission FriTime	14
Commission Seniors.....	14
Commission de bâtisse de l'école	15
Personnel communal.....	16
Administration.....	16
Service technique	16
Voirie	16
Conciergerie	16
Déchetterie	16
Accueil extrascolaire (AES)	17
Soutien scolaire	17
Renseignement sur la population	18
FINANCES	19
Mise en œuvre du nouveau modèle comptable « MCH2 ».....	19
Comptes de résultats.....	21
Comptes des investissements	22
ECOLE	23
Liste des enseignants – Site scolaire de Matran.....	23
Année scolaire 2020-2021	23
Année scolaire 2021-2022	23
Conseil des parents – Site scolaire de Matran.....	24
Aide aux devoirs.....	24
AES.....	25
Transport scolaire	25
ORDRE PUBLIC.....	26
Rapport de gestion	1

Police intercommunale ACoPol	26
Police du feu – CSPi M.A.N.....	26
Avant-propos	26
Fonctionnement du service	26
Interventions	27
Statistiques des heures de travail	27
Instruction et formation	27
Prévention	27
ORCOC.....	28
CULTURE.....	29
Matran Sculpte	29
Coriolis Infrastructures	29
SPORTS ET LOISIRS	30
Les sociétés locales	30
Sentiers pédestres	30
FriTime et FriTime Piccolo.....	31
Matran Bouge.....	31
Manifestations villageoises.....	31
Place de sport	31
ECONOMIE ET TOURISME	32
AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET SENIORS.....	33
Service social de Villars-sur-Glâne.....	33
MFI de Caritas.....	33
Activités pour les aînés.....	33
Encadrement de la petite enfance	33
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS	34
Les constructions 2021 en chiffres	34
Demande de permis en procédure simplifiée	34
Demande de permis en procédure ordinaire	35
EAU POTABLE ET EAUX USEES.....	36
Eau potable	36
Eaux usées	37
MOBILITE.....	38
Auto-partage	38
Offre transports publics.....	39
Mobilité douce	40
CIMETIERE	41
DECHETS MENAGERS ET VOIRIE	42
Déchets ménagers	42
Voirie et conciergerie.....	43

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Matranaises et chers Matranais,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez sous vos yeux le premier rapport de gestion de la commune de Matran. Ce document doit être présenté à l'Assemblée communale en même temps que les comptes, selon l'article 19 de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo). Le Conseil communal souhaite profiter de ce nouveau canal de communication pour compléter les informations à la population matranaise par le biais du Matr'en cause, des tout-ménages, du site internet et du pilier public. Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition dans un format digital. Sur demande, l'administration communale imprimera le document pour l'envoyer aux personnes ne disposant pas d'accès à internet. S'agissant du premier rapport de gestion, nous sommes très intéressés par votre retour et vos propositions d'amélioration pour les prochaines éditions.

L'année 2021 a notamment été marquée par le renouvellement intégral des autorités communales lors des élections du 7 mars 2021. L'ancien Conseil communal s'est réuni à 12 reprises en 2021 et a organisé l'Assemblée communale du 22 avril 2021. Le coup d'envoi de la nouvelle législature 2021-2026 a été donné le samedi 24 avril 2021 avec l'assermentation des conseillères et conseillers communaux. L'élection de Stéphanie Colella corrige « enfin » le manque de représentation féminine, elle assure la fonction de Vice-syndique en plus de la conduite des dicastères de l'enseignement et de la formation, et de la culture. Dominique Chenux a également rejoint l'équipe en place et pris la tête des dicastères de la santé, des affaires sociales, des séniors, de l'intégration et des forêts. Tous deux, grâce à leurs compétences et talents personnels, complètent parfaitement les conseillers ayant renouvelé leur mandat. Bernard Chassot est à la tête de l'aménagement du territoire et constructions, de l'approvisionnement et protection des eaux, ainsi que de l'économie. Jean-Luc Dumoulin chapeaute les finances et le cimetière. Christophe Pierret gère la voirie et déchetterie, l'énergie, la nature et environnement. Michaël Studer a la charge du service du feu, des routes, des bâtiments et des infrastructures sportives et le Syndic Nicolas Rérat est en charge de l'administration, la mobilité et l'agriculture.

Après une courte phase d'organisation et reprise de dossiers, nous nous sommes attaqués aux activités opérationnelles incombant à l'exécutif communal en nous réunissons à 28 reprises et en organisant deux Assemblées communales (17 juin et 14 décembre 2021). Il est important que la commune continue d'améliorer ses prestations et ses infrastructures pour faire face aux défis de demain.

Voici d'autres faits marquants de l'année 2021 :

- De **fortes intempéries** au mois de juillet, qui ont mis à mal nos infrastructures et entraîné des dégâts importants aux sentiers pédestres. La Glâne est sortie de son lit le 14 juillet à un niveau rarement atteint et a fortement dégradé les endiguements. Les travaux urgents ont été réalisés, et d'autres exécutions nécessitant plus de temps et des moyens financiers planifiés dans le budget 2022 sont en cours.
- Notre réseau d'eau potable a également été touché par ces intempéries. Notre réseau d'eau étant connecté avec d'autres communes, la **pollution** survenue dans la commune de Gibloux nous a obligé à déclencher une alerte auprès de notre population du 17 au 18 juillet.
- Lors de la votation du 26 septembre 2021 concernant le **Grand-Fribourg**, la population s'est exprimée en faveur du retrait de la commune de Matran du périmètre de fusion. Seules 3 communes sur 9 s'étant prononcées en faveur de la fusion, le projet de fusion a été stoppé et l'Assemblée constitutive dissoute.

- Lors de l'Assemblée communale du 14 décembre, la population a validé la proposition du Conseil communal, travaillée avec la commission des routes de mise en place de la **zone 30 km/heure**.
- La réalisation du nouveau quartier de **Champ-Riond** a débuté. Nous nous impliquons afin qu'il soit construit de manière homogène et coordonnée. La forte augmentation de la population nécessite l'adaptation des infrastructures communales.

Sur le plan financier, les comptes 2021 présentent un résultat positif, ce qui est réjouissant et permet d'aborder sereinement les années à venir. La prudence de la budgétisation et l'application des mêmes principes d'année en année s'avèrent judicieuses. Le détail des comptes se trouve dans le chapitre correspondant.

Le Conseil communal essaie de répondre positivement aux nombreuses sollicitations. Il s'investit également intensément pour faire avancer et aboutir les nombreux projets en cours. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de notre village. C'est pourquoi le Conseil communal tient à adresser ses remerciements au personnel communal, aux participants aux Assemblées communales et aux membres des différentes commissions pour l'important travail accompli durant cette année. N'oublions pas les acteurs de la vie villageoise qui font vivre notre commune : les sociétés locales, les restaurateurs, les commerces, et les entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter. Qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie également toutes les citoyennes et tous les citoyens de Matran pour leur confiance et pour leur participation à la vie locale, à son essor, à sa visibilité ainsi qu'à sa notoriété.

ADMINISTRATION

Conseil communal

Syndic : M. Nicolas Rérat

Vice-syndique : Mme Stéphanie Colella

Répartition des dicastères :

Nicolas Rérat, Syndic

Administration
Mobilité
Agriculture

Stéphanie Colella, vice-syndique

Enseignement et formation
AES
Bibliothèque
Culture
Sociétés locales

Bernard Chassot, conseiller communal

Aménagement du territoire et constructions
Approvisionnement et protection des eaux
Endiguement
Economie

Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal

Finances
Cimetière

Michaël Studer, conseiller communal

Bâtiments
Infrastructures sportives
Police intercommunale
Routes
Service du feu

Dominique Chenaux, conseiller communal

Santé et affaires sociales
Intégration
Forêts

Christophe Pierret, conseiller communal

Voirie
Déchetterie
Energie
Nature et environnement
Protection de la population

Délégations officielles

M. Nicolas Rérat	Membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre de la Commission d'aménagement de l'Agglomération de Fribourg Membre du Conseil de fondation de la résidence Saint-Martin à Cottens
Mme Stéphanie Colella	Membre de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures Membre de l'Assemblée des délégués de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Membre de l'Assemblée des délégués de la Bibliothèque régionale d'Avry Membre de la commission de gestion du Service intercommunal de psychologie, de logopédie et de psychomotricité de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Membre de la Commission scolaire de l'Ecole Régionale Alémanique de Fribourg Membre du Bureau intercommunal du cercle scolaire d'Avry-Matran
M. Bernard Chassot	Membre du COPIL de l'Assemblée constitutive du projet du Grand Fribourg Membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre de la CAME de l'Agglomération de Fribourg Membre de la commission de surveillance de la STEP de Villars-sur-Glâne et environs
M. Jean-Luc Dumoulin	Membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre du Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre du comité de direction de Coriolis Infrastructures Membre du Conseil de la fondation Equilibre-Nuithonie Membre du Conseil d'administration de la société coopérative de la Résidence de l'Arney
M. Michaël Studer	Représentant du Corps des sapeurs-pompiers intercommunal CSPi MAN Membre du comité de direction de l'ACoPol
M. Dominique Chenux	Membre de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine (RSS) Membre de l'Assemblée des délégués de Forêts Sarine Membre du Conseil d'administration de la Coopérative de la Résidence de l'Arney.

Membre de la Commission sociale de Villars-sur-Glâne
Membre de l'Assemblée des délégués d'ACoPol

M. Christophe Pierret

Membre du Comité de l'Agglomération de Fribourg
Membre de l'Assemblée des délégués de l'Organisation intercommunale du groupement de protection de la population de Sarine-Ouest (ORCOC)
Délégué à l'Entente intercommunale « SACCO »
Membre de l'Assemblée des délégués de la SAIDEF
Représentant de l'Entente intercommunale des stands de tir Prez et environs
Membre de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures



Assemblée communale

L'assemblée communale est composée des citoyens actifs qui ont leur domicile politique à Matran. L'assemblée a notamment les attributions principales suivantes :

- Elle adopte les règlements de portée générale.
- Elle exerce les compétences qui lui sont déléguées en vertu de la loi sur les finances communales.
- Elle adopte les statuts d'une association de communes.
- Elle surveille l'administration de la commune.

L'Assemblée communale a été convoquée à trois reprises, à savoir le 22 avril 2021 (par le Conseil communal sortant), le 17 juin 2021 et le 14 décembre 2021.

L'Assemblée du **22 avril 2021** a réuni 58 citoyens et a :

- Approuvé les comptes 2020.
- Adopté la nouvelle convention et les statuts de l'Ecole Régionale Alémanique de Fribourg, actuellement Ecole Libre Publique de Fribourg.

Le Conseil communal a donné des informations sur la commission de bâtisse pour l'école, la piscine du home de Cottens et la TransAgglo. Il a pris congé de MM. Sébastien Dorthe, syndic, et Simon Gabaglio, vice-syndic, qui siégeaient au Conseil communal depuis 2011.

L'Assemblée du **17 juin 2021** a réuni 59 citoyens et a :

- Accepté la proposition du Conseil communal de convoquer les Assemblées communales par l'envoi d'un « tous ménages » pour la période législative 2021/2026.
- Accepté la modification du budget de résultats 2021.
- Accepté d'accorder au Conseil communal la compétence pour la vente de l'article 96 RF Matran à un prix minimum de CHF 1'190'000.-.
- Accepté la création d'un « regroupement de consommation propre ». (RCP)
- Approuvé le fait de maintenir la commission financière à 5 membres.
- Élu les membres de la commission financière.
- Élu les membres de la commission d'aménagement.
- Élu les membres de la commission des naturalisations.
- Approuvé les nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures.

Le Conseil communal a donné des informations sur les repas à domicile et le concept de stationnement.



L'Assemblée du **14 décembre 2021** a réuni 71 citoyens et a :

- Approuvé d'une part le budget de résultats 2022, tel que publié dans le "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.
- Approuvé le budget des investissements 2022.
- Approuvé le crédit d'étude supplémentaire de CHF 590'000.00 pour le complexe scolaire et son financement par des liquidités.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 780'000.00 pour la mise en place de la zone 30 km/heure et son financement par des liquidités.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 450'000.00 pour la réfection de la Route de la Maison Neuve et son financement par un emprunt.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 1'330'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur de la Maison Neuve et de la route de l'Eglise et son financement par un emprunt.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 180'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau potable du secteur de la Maison Neuve et de la route de l'Eglise et son financement par des liquidités.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 880'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur de l'Arney et de la route de l'Eglise et son financement par un emprunt.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau potable du secteur de la route de l'Arney et la route de l'Eglise et son financement par des liquidités.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 460'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur du sentier de la Gare et son financement par un emprunt.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau potable du secteur du sentier de la Gare et son financement par des liquidités.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 80'000.00 pour la construction d'une passerelle sur le sentier de la Quiou et son financement par des liquidités.
- Adopté les statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS.

Le Conseil communal a donné des informations sur les sentiers pédestres, les réflexions en cours en vue de l'ouverture d'une crèche à Matran et la cybersécurité.

Commissions diverses

Commission financière

La Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres est élu par l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique ni pouvoir décisionnel.

Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de la commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Elle fournit alors un préavis à l'Assemblée communale afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

En 2021, la Commission financière s'est réunie à 5 reprises.

Membres jusqu'au 16 juin 2021

Président	Christian Nobs
Vice-président	Michel Waeber
Secrétaire	Joël Frossard
Membre	Alberto Lamas
Membre	Stéphane Delaquis

Membres dès le 17 juin 2021

Président	Christian Nobs
Vice-président	Michel Waeber
Secrétaire	Joël Frossard
Membre	Alberto Lamas
Membre	Francesca Venteicher

Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement de la nouvelle législature a siégé in corpore pour la première fois en date du 12 octobre 2021. A cette occasion, les projets du quartier de Champ-Riond, du réaménagement de la jonction autoroutière, du déplacement de la gare, du PAD du Tilleul, ainsi que de la mise en zone 30 km/heure généralisée du village, ont fait l'objet d'une présentation et d'une explication concernant leur planification respective.

En 2021, la Commission d'aménagement s'est réunie à 1 reprise.

Membres jusqu'au 16 juin 2021

Président	Sébastien Dorthe
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Nicolas Rérat
Membre	Michaël Studer
Membre	Laurent Ziegler
Membre	Frédy Schläfli
Membre	Dominique Chenaux
Membre	Angelo Muscari

Membres dès le 17 juin 2021

Président	Bernard Chassot
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Nicolas Rérat
Membre	Michaël Studer
Membre	Pascal Angéloz
Membre	Rémi Clément
Membre	Lionel Schmied
Membre	Laurent Ziegler

Commission des naturalisations

Depuis décembre 2008, la Commune de Matran dispose d'une Commission des naturalisations dont la tâche principale est d'entendre les requérants au droit de cité matranais sur leurs motivations à obtenir la nationalité, leur parcours de vie, leurs habitudes et leur connaissance du tissu social et culturel de la commune et du canton.

Sur la base de ces auditions, la Commission rend un préavis à l'attention du Conseil communal quant au degré d'intégration.

En 2021, la Commission des naturalisations a rendu deux préavis au Conseil communal, tous deux positifs. Ces préavis concernaient au total 6 requérants (3 adultes – dont un couple – et 3 mineurs)

Membres jusqu'au 16 juin 2021

Président	Simon Gabaglio
Vice-président	Bernard Chassot
Secrétaire	Marlyse Doutaz
Membre	Marguerite Blanc
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Martina Soto-Kohler
Membre	Suzanne Le Fort
Membre	Christine Lebrun

Membres dès le 17 juin 2021

Président	Simon Gabaglio
Secrétaire	Catherine Charpié
Membre	Dominique Chenaux
Membre	Stéphanie Colella
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Christine Lebrun
Membre	Suzanne Le Fort

En 2021, la Commission des naturalisations s'est réunie à 2 reprises.

Commission des routes

Cette commission a pour but d'analyser le réseau routier communal, ainsi que les aspects éditaires à charge de la commune sur le réseau cantonal et national (trottoirs, piste cyclables, etc...), ceci en relation avec la sécurité, la signalisation et son état d'entretien.

En 2021, la Commission des routes s'est réunie à 2 reprises.

Membres jusqu'au 20 juin 2021

Président	Michaël Studer
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Nicolas Rérat
Membre	Roland Aeby
Membre	David Berclaz
Membre	René Ducry

Membres dès le 21 juin 2021

Président	Michaël Studer
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Nicolas Rérat
Membre	David Berclaz
Membre	Henri Dorthe
Membre	René Ducry
Membre consultatif	Julien Gonin (ACoPol)

Commission de l'énergie et de l'environnement

Les défis de cette Commission sont de poursuivre les efforts en matière d'économie d'énergie, de s'occuper des aspects environnementaux qui ont eux aussi un lien direct avec les énergies, par exemple pour l'aspect des transports de nos divers déchets.

En 2021, la Commission de l'énergie et de l'environnement s'est réunie à 2 reprises.

Membres jusqu'au 20 juin 2021

Président	Christophe Pierret
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Michel Diot
Membre	Rémi Clément
Membre	Alain Blanc
Membre	Antoine Nasrallah
Membre	Francis Baeriswyl
Membre	François Le Fort
Membre	Bernard Chassot

Membres dès le 21 juin 2021

Président	Christophe Pierret
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Bernard Chassot
Membre	Francis Baeriswyl
Membre	Joé Clément
Membre	Michel Diot
Membre	Alberto Ferreira
Membre	Gérard Guex
Membre	Antoine Nasrallah

Commission d'intégration et d'accompagnement

La commission d'intégration et d'accompagnement a pour but d'accompagner et de faciliter le processus d'intégration de la Maison de formation et d'intégration de Caritas Suisse et d'inclure ses pensionnaires au sein de notre village.

En 2021, la Commission d'intégration et d'accompagnement s'est réunie à 10 reprises.

Membres jusqu'au 20 juin 2021

Membre	Simon Gabaglio
Membre	Emma Dietsche
Membre	Mary-Claude Wenker
Membre	Michel Diot
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Catherine Charpié

Membres dès le 21 juin 2021

Membre	Dominique Chenaux
Membre	Stéphanie Colella
Membre	Emma Dietsche
Membre	Michel Diot
Membre	Fatma Djemal
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Simon Gabaglio

Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément

L'objectif de cette Commission est de poursuivre le développement des sentiers pédestres et des zones d'agrément de notre Commune.

En 2021, la Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément s'est réunie à 4 reprises.

Membres jusqu'au 20 juin 2021

Président	Sébastien Dorthe
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Michel Diot
Membre	Alain Blanc
Membre	Christoph Pfister
Membre	Gabriel Donzallaz
Membre	Bernard Chassot
Consultant	Raphaël Pache
Consultant	Florent Borcard

Membres dès le 21 juin 2021

Président	Dominique Chenaux
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Catherine Charpié
Membre	Gabriel Donzallaz
Membre	Sébastien Dorthe
Membre	Daniel Guillet
Consultant	Florent Borcard

Commission Matr'évènements

Cette Commission a été créée au début de la nouvelle législature 2021-2026 en remplacement de la Commission des loisirs. Son objectif est d'organiser divers évènements et manifestations dans la Commune afin d'animer le village.

En 2021, la Commission Matr'évènements s'est réunie à 6 reprises.

Membres jusqu'au 30 août 2021 (sous le nom de commission des loisirs)

Membre	Bernard Chassot
Membre	Nathalie Guillet
Membre	Véronique Pierret
Membre	Nicole Tona
Membre	Francesca Venteicher
Membre	Christelle Genoud

Membres dès le 31 août 2021

Membre	Stéphanie Colella
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Christelle Genoud
Membre	Francesca Venteicher
Membre	Laura Nasrallah
Consultant	James Bangerter

Commission FriTime

La Commission FriTime organise des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes (dès 4 ans) du village en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle vise à organiser une douzaine d'activités sportives, artistiques et culturelles par année en faveur de tous les enfants de la commune. Depuis octobre 2021, la Commission a étendu son offre aux enfants les plus jeunes (0 à 6 ans) en leur proposant six activités par année (« Fritime Piccolo »).

En 2021, la Commission FriTime s'est réunie à 19 reprises.

Membres jusqu'au 20 juin 2021

Membre	Simon Gabaglio
Membre	Nicolas Rérat
Membre	Céline Muscari
Membre	Stéphanie Colella
Membre	Aude Falk
Représentant UIS	François Roubaty

Membres dès le 21 juin 2021

Membre	Stéphanie Colella
Membre	Fatma Djemal
Membre	Aude Falk-Pellissier
Membre	Simon Gabaglio
Membre	Céline Muscari

Commission Seniors

14 % de la population matranaise est âgée de 65 ans et plus. Ce chiffre devrait grimper à 17 % en 2040. Assumant son statut de village dynamique et innovant, Matran passe la vitesse supérieure pour répondre aux besoins croissants de cette tranche d'âge. Dans ce contexte le Conseil communal a décidé de créer cette commission en 2018, laquelle élabore des mesures concrètes pour ancrer la place des seniors dans le village.

En 2021, la Commission Seniors s'est réunie à 8 reprises.

Membres jusqu'au 20 juin 2021

Président	Nicolas Rérat
Membre	Paul Haas
Membre	Heidi Monin
Membre	Béatrix Pingeon
Membre	Henri Marchon

Membres dès le 21 juin 2021

Membre	Dominique Chenaux
Membre	Philippe Barras
Membre	Paul Haas
Membre	Christine Lebrun
Membre	Henri Marchon
Membre	Béatrix Pingeon
Membre	François Roubaty

Commission de bâtisse de l'école

Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le Conseil communal a nommé une Commission de bâtisse donnant suite à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement du complexe scolaire par l'Assemblée communale du 29 septembre 2020. Lors de cette Assemblée, les citoyens ont demandé que d'autres options soient envisagées, telles que la démolition et la reconstruction des infrastructures actuelles.

La commission a pris en compte les avis exprimés par les citoyens. Elle a ainsi favorisé diverses options, dont la démolition des infrastructures scolaires existantes les plus vétustes et les reconstruire avec un volume supérieur.

En 2021, elle a réalisé le cahier des charges du concours d'architecture qui a abouti à la réception de 40 projets. Un seul est sorti vainqueur : Bip bip et Coyote qui a été présenté lors du vernissage au mois de décembre par le bureau d'architectes lauréat : Studio4, basé à Lausanne.

Cette Commission est constituée de membres issus du Corps enseignant, de la Commission financière, de la Commission de l'énergie, du Conseil des parents, de Citoyens, de Membres de l'Exécutif et d'un représentant du Service technique, de la manière suivante :

Membres

Président	Sébastien Dorthe
Vice-président	Nicolas Rérat
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Dominique Chenaux
Membre	Stéphanie Colella
Membre	Christine Medina
Membre	Joël Frossard
Membre	Antoine Nasrallah
Membre	David Mantel
Membre	Jean-Pierre Andrey
Membre	Thierry Genoud (a remplacé Martine Jaillet durant l'année)

En 2021, la Commission de bâtisse s'est réunie à 4 reprises.

Personnel communal

La commune emploie de nombreux collaborateurs avec des statuts différents en fonction de leur taux d'activité principalement.

Administration

Olivier Pillonel, secrétaire et caissier communal

Laurence Schafer, collaboratrice administrative, responsable de la facturation et des impôts

Lysiane Egger, collaboratrice administrative, responsable du contrôle de l'habitant

Mireille Mauron, collaboratrice administrative, secrétaire du service technique

Justine Guillet, collaboratrice administrative

Mathis Audibert, apprenti employé de commerce 1^{ère}-2^{ème} années

Noa Galley, apprenti employé de commerce 1^{ère} année

Service technique

Lorenzo Guzzinati, responsable du service technique

Christophe Tornare, responsable adjoint du service technique

Voirie

Florent Borcard, collaborateur d'exploitation et responsable de la voirie

Yvan Cudré-Mauroux, collaborateur d'exploitation

André Suard, collaborateur d'exploitation et responsable de la déchetterie

Lucas Baumgartner, apprenti agent d'exploitation 2^{ème}-3^{ème} année

Conciergerie

Denise Pache, concierge

Fikreta Hotic Mujcic, concierge

Déchetterie

Solange Koller, auxiliaire responsable remplaçante

Mathilde Bangerter, auxiliaire

Yann Burri, auxiliaire

Fatma Djemal, auxiliaire

Jonas Nappes, auxiliaire

Mathilde Pierret, auxiliaire

Anaïs Rérat, auxiliaire

Simon Rérat, auxiliaire

Mélanie Santos Paiva, auxiliaire

Eritrea Teweldebrhan Beraki, auxiliaire

Laurent Mettraux, auxiliaire

Emmanuelle Minh Tuyêt Tran, auxiliaire

Accueil extrascolaire (AES)

Maude Schouwey, responsable
Jocilène Pillonel, intervenante
Victoria Speciale, intervenante
Diane Voillat, intervenante

Soutien scolaire

Loris Descloux, auxiliaire
Diane Voillat, auxiliaire



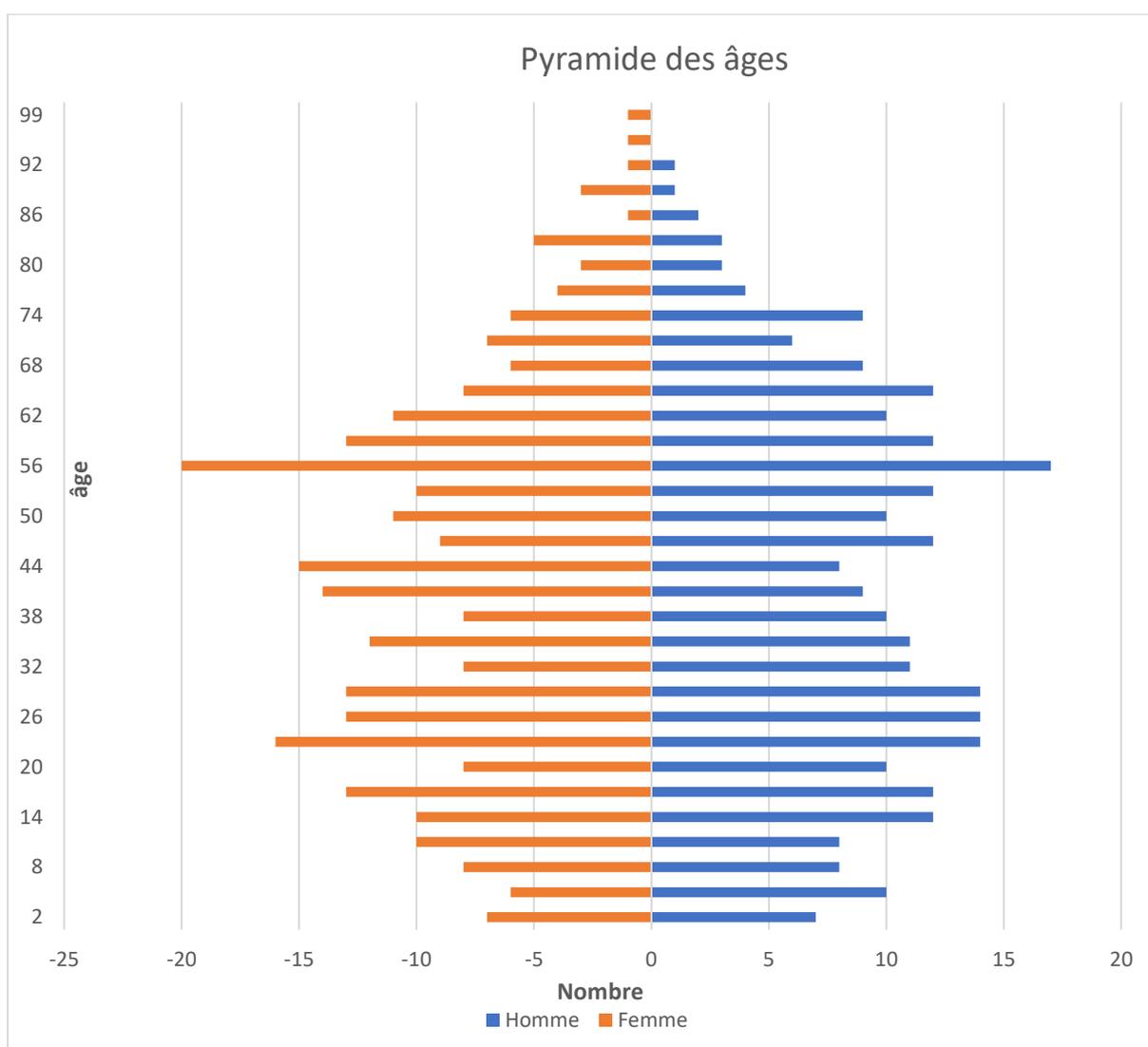
Renseignement sur la population

Au cours de l'année 2021, la population matranaise est passée de 1'631 (01.01.2021) à 1'681 (31.12.2021) habitants. Ces 50 personnes supplémentaires (3.27 %) sont le résultat de 250 arrivées (dont 14 naissances) et de 200 départs (dont 10 décès).

Au 31 décembre 2021, la commune comptait ainsi une population totale de 1681 habitants dont 1291 suisses (92 bourgeois de Matran, 782 autres fribourgeois et 417 autres confédérés) qui représentent 76.79% de la population totale. Notre commune comptait dès lors 390 étrangers. La communauté portugaise est la plus représentée avec 113 personnes, suivie par des ressortissants provenant d'Italie (74), de France (37), de Turquie (35), du Kosovo (17) et d'Erythrée (17). A relever également que les résidents de la Maison de Formation et d'Intégration (MFI) de Caritas Suisse sont pris en compte dans ces chiffres, mais qu'ils ne comptent pas pour le calcul de la population légale. Cette précision est importante sachant que c'est la population légale qui sert de base à la facturation des charges liées par le canton ou les associations de communes.

Sachez encore qu'il y a 848 hommes et 833 femmes.

Ci-dessous se trouve la pyramide des âges représentative de la commune.



FINANCES

Mise en œuvre du nouveau modèle comptable « MCH2 »

Les règles régissant les finances communales étaient jusqu'au 31 décembre 2020 contenues dans la Loi sur les communes (LCo) et dans son Règlement d'exécution (RELCo).

Dès le 1er janvier 2021, ces règles sont dictées par la nouvelle Loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ainsi que l'Ordonnance du 14 octobre 2019 y relative (OFCo) qui mettent en œuvre la réforme du « modèle comptable harmonisé 2 », appelé communément MCH2.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a donné la possibilité aux communes de reporter d'une année la mise en application du nouveau modèle MCH2. Comme des travaux préparatoires avaient déjà été effectués par anticipation durant l'année 2020, le Conseil communal avait décidé de ne pas user de cette possibilité et de mettre en œuvre MCH2 comme prévu au 1er janvier 2021. Ceci évitait à la commune de devoir se baser sur 2 modèles comptables différents durant une année.

MCH2 remplace le modèle MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982. Ce nouveau modèle comptable a été développé par le Groupe d'étude pour les finances cantonales. Il a été adopté en janvier 2008 déjà par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances. Il comprend 21 recommandations avec pour buts :

- La définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- L'harmonisation des comptabilités publiques : Confédération, Cantons, Communes.
- La présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

La mise en œuvre des nouvelles règles MCH2 apporte notamment des modifications sur les points suivants :

- Equilibre du budget et des comptes :
abandon des dispositions qui ordonnaient d'augmenter le taux d'imposition si le déficit du compte de résultats était supérieur à 5 % des revenus nets.
Ces dispositions sont remplacées par une règle qui admet un déficit si celui-ci est couvert par les fonds propres.
- Terminologie différente des libellés des chapitres et des comptes.
- Suppression des amortissements extraordinaires :
l'ensemble des investissements du patrimoine administratif inscrits à l'actif du bilan sont amortis selon la durée de vie des objets.
- Présentation de nouveaux documents financiers.

Les principaux éléments de cette importante réforme comptable sont les suivants :

a) Loi sur les finances communales - LFCo

Cette nouvelle loi cantonale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions liées aux finances communales qui étaient contenues auparavant dans la Loi sur les communes (LCo).

b) Ordonnance sur les finances communales - OFCo

Cette ordonnance, établie par le Conseil d'Etat, est également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle fixe les modalités d'application de la LFCo et remplace les dispositions y relatives qui figuraient jusqu'alors dans le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELCo).

c) Règlement communal des finances - RFin

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée communale du 15 décembre 2021. Il comprend notamment la limite d'activation des investissements, le seuil au-delà duquel une imputation interne doit être opérée, les compétences financières accordées au Conseil communal s'agissant des dépenses nouvelles et liées, des crédits additionnels et supplémentaires en cas de dépassement des montants budgétés ou pour effectuer une opération immobilière.

d) Règlement d'exécution communal des finances - REFin

Ce règlement, entré également en vigueur le 1^{er} janvier 2021, est de la compétence du Conseil communal. Il précise les besoins opérationnels financiers de la commune et remplace les dispositions relatives aux finances que l'on trouvait auparavant dans le Règlement d'organisation du Conseil communal.

e) Nouveau plan comptable

Un nouveau plan comptable a été entièrement créé pour répondre aux nouvelles normes. Il contient de nombreux nouveaux comptes, notamment ceux en lien avec les salaires et les cotisations aux assurances sociales qui représentent à eux seuls plus d'une centaine de comptes.

D'autre part, certains comptes de l'ancien plan comptable ne se retrouvent plus dans les mêmes chapitres avec le nouveau plan comptable, ce qui ne permet plus de comparer les comptes MCH2 avec ceux établis selon l'ancien modèle comptable.

f) Réévaluation du patrimoine financier

Le patrimoine financier comprend tous les actifs qui peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques.

Il s'agit des terrains dont la commune est propriétaire qui ont été réévalués au bilan à leur valeur vénale ou valeur « du marché ». Les valeurs ont ainsi été revues à la hausse et viennent augmenter la fortune de la commune.

g) Réévaluation du patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes.

Les travaux de réévaluation ont consisté à reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et imputer sur chacun d'eux l'amortissement avec les règles MCH2.

Une très grande majorité des investissements de la commune avaient été entièrement amortis et figuraient pour CHF 1.00 au bilan. Suite à la réévaluation, certains biens figurent à nouveau au bilan et le solde comptable sera amorti progressivement durant les prochaines années selon la durée de vie de l'objet en question.

Le montant total de cette réévaluation (augmentation de la valeur au bilan) représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Cette réserve sera utilisée pendant les 10 prochaines années pour couvrir les amortissements des biens qui ont été réévalués. Le total des amortissements liés aux bien réévalués est de CHF 297'052.00 en 2021. Ce montant n'impacte toutefois pas le compte de résultats puisqu'il est prélevé dans la réserve de réévaluation.

Dans 10 ans, le solde de cette réserve de réévaluation sera viré dans les fonds propres et viendra augmenter la fortune de la commune. Les comptes de résultats seront à ce moment-là directement impactés puisqu'il ne sera plus possible de prélever dans la réserve de réévaluation pour couvrir les amortissements.

Comptes de résultats

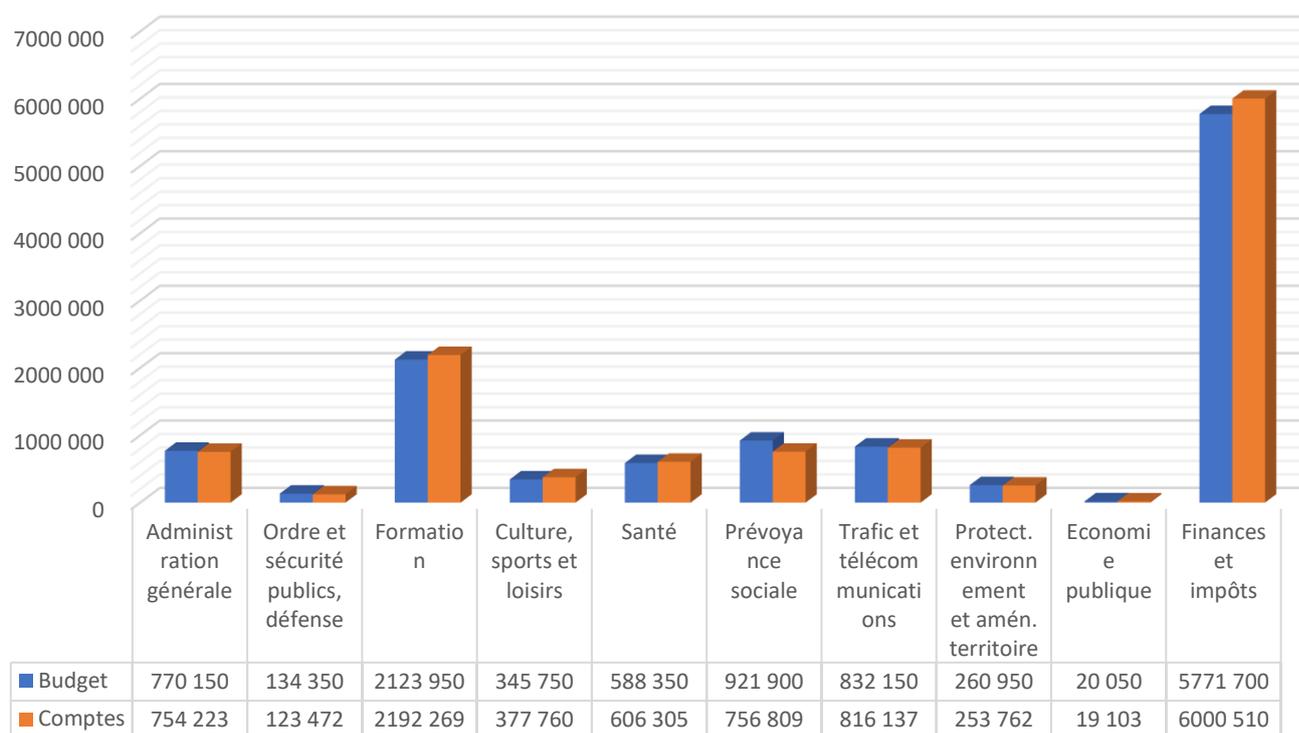
Les comptes de résultats 2021 (anciennement : comptes de fonctionnement) sont les premiers qui sont bouclés selon les nouvelles règles MCH2. De nombreux comptes ont été, avec le nouveau plan comptable MCH2, déplacés dans d'autres chapitres ou même répartis dans plusieurs chapitres. Il n'est ainsi quasiment plus possible de comparer les comptes avec ceux des années précédentes. Dès lors, les comptes de résultats 2021 sont comparés avec les budgets 2021 et 2022.

Les comptes de résultats 2021 bouclent avec un bénéfice de CHF 100'670.36 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 225'900.00. La différence entre le budget et les comptes s'élève à CHF 326'576.36.

Compte tenu du déficit qui était projeté, il s'agit d'un excellent résultat qui s'explique notamment par l'encaissement d'une recette fiscale relative à l'impôt sur le capital d'une personne morale.

Ce résultat permet d'éviter de prélever, comme prévu, dans la provision créée pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises (RFFA / PF17). Le solde de cette provision, à hauteur de CHF 500'000.00, permettra de couvrir d'éventuelles diminutions des recettes fiscales des personnes morales ces prochaines années.

Ecart entre budget et comptes 2021



Comptes des investissements

Les comptes des investissements 2021 présentent un excédent de dépenses de CHF 798'252.61. Le budget des investissements 2021 prévoyait toutefois un excédent de dépenses plus conséquent à hauteur de CHF 1'517'000.00.

Cette différence provient notamment des travaux liés à la mise en séparatif du secteur « Rte de la Forge - Rte de la Scie » qui n'ont pas été effectués en 2021. Ceux-ci auront lieu en 2022 et 2023.

Investissements terminés en 2021

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Réaménagement du plateau de la Glâne des hommes	240'000.00	232'585.37
Remplacement d'une conduite d'eau potable à la Route de la Bagne	80'000.00	84'133.36
Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute	120'000.00	100'346.50
<i>Subvention OFROU</i>	<i>-5'000.00</i>	<i>-5'000.00</i>
Suppression des gendarmes couchés de la Route de l'Ecole	50'000.00	41'606.50

Concernant l'investissement lié au remplacement d'une conduite d'eau potable à la Route de la Bagne, le dépassement représente 5,16 % du crédit d'engagement voté. Selon l'art. 7 du Règlement communal des finances, le Conseil communal est compétent pour valider le crédit additionnel pour ces travaux qui est intervenu par l'acceptation des comptes des investissements.

ECOLE

Liste des enseignants – Site scolaire de Matran

Depuis 2019, l'école de Matran et l'école d'Avry-sur-Matran forme un cercle scolaire unique. Seules les informations relatives aux enseignants œuvrant sur le site scolaire de Matran sont reprises ci-dessous.

Année scolaire 2020-2021

1-2 ^H C	Christine Medina et Martine Dumolard
1-2 ^H D	Martine Dumolard et Delphine Gachet
3 ^H	Nathalie Weissbaum et Liselotte Descloux
4 ^H	Lisa Savioz
5 ^H	Corinne Andrey et Véronique Guinard
6 ^H	Vincent Genoud et Emilie Rohrbach
7 ^H	Laura Mudhoosoodun
8 ^H	Thierry Genoud
AC	Corinne Andrey et Angélique Salles

Année scolaire 2021-2022

1-2 ^H C	Christine Medina et Martine Dumolard
1-2 ^H D	Martine Dumolard et Delphine Gachet
3-4 ^H	Nathalie Weissbaum et Liselotte Descloux
4 ^H	Vincent Genoud et Emilie Rohrbach
5-6 ^H	Corinne Andrey et Véronique Guinard
7 ^H	Thierry Genoud et Sylvie Beaud
8 ^H	Laura Mudhoosoodun
AC	Corinne Andrey et Angélique Salles



Conseil des parents – Site scolaire de Matran

Le Conseil des parents - composé d'une majorité de parents d'élèves, de la directrice de l'école, d'un représentant communal et d'un enseignant - permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement scolaire et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général, et peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement, telles qu'organiser différentes actions ou activités. Il est également consulté par les autorités communales dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Il n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le cercle scolaire d'Avry-Matran comprend deux Conseils des parents, à savoir un Conseil des parents pour l'établissement scolaire de Matran, et un autre pour l'établissement scolaire d'Avry-sur-Matran. Lorsqu'ils se réunissent ensemble, ils forment le Conseil des parents du cercle scolaire d'Avry-Matran. Les informations ci-dessous ne concernent que le Conseil des parents de l'école de Matran.

Membres

Président	Roland Sommer
Secrétaire	Antoine Nasrallah
Rep. corps enseignant	Martine Dumolard
Rep. corps enseignant	Thierry Genoud
Directrice d'établissement	Martine Jaillet (<i>membre jusqu'à août 2021</i>)
Adjoint de la direction	Thierry Genoud (<i>membre dès août 2021</i>)
Conseil communal	Simon Gabaglio (<i>membre jusqu'à avril 2021</i>)
Conseil communal	Stéphanie Colella (<i>membre dès avril 2021</i>)
Membre	Céline Muscari
Membre	Cosimo Damiano Pinto
Membre	Marlène Stirnimann (<i>a quitté le Conseil durant l'année 2021</i>)

En 2021, le Conseil des parents s'est réuni à 8 reprises, dont 3 avec le conseil des parents d'Avry.

Aide aux devoirs

La commune offre un service d'aide aux devoirs aux enfants du cercle scolaire ayant des difficultés scolaires attestées par leur enseignant. Durant l'année scolaire 2020-2021, le soutien scolaire a été assuré par 4 personnes, prioritairement des étudiants se destinant à une formation pédagogique. Pour l'année scolaire 2021-2022, ce service a été assuré par deux personnes. Pour l'entier de l'année 2021, 16 enfants ont bénéficié de l'aide aux devoirs.

AES

L'accueil extrascolaire (AES) propose un service d'accompagnement en dehors des horaires de l'école pour les enfants du cercle scolaire d'Avry-Matran. Durant l'année 2021, qui a été fortement marquée par la Covid-19, une adaptation de la prise en charge des enfants pour respecter les règles sanitaires imposées par le canton et la confédération a été nécessaire. Grâce à la flexibilité et à l'engagement du personnel de l'AES, la structure a toutefois pu rester ouverte dans une mesure similaire aux années précédentes. L'AES a ainsi pu assurer son rôle d'accompagnement auprès des enfants en dépit de nombreuses absences et quarantaines tant du côté des enfants que des intervenantes. Durant l'année 2021, 64 enfants ont fréquenté l'accueil extrascolaire.

Transport scolaire

Au 15 mai 2021, date faisant foi pour déterminer le nombre de classe pour l'année scolaire 2021-2022 dans le cercle scolaire d'Avry-Matran, les effectifs scolaires ne permettaient pas de maintenir une classe par degré scolaire sur le site de Matran. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS, devenue la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) dès le 1^{er} février 2022) ayant refusé la demande du Conseil communal d'auto-financer une classe surnuméraire, le transport d'élèves matranais vers l'établissement scolaire d'Avry-sur-Matran s'est avéré nécessaire. La commune de Matran a mandaté les TPF pour effectuer ledit transport scolaire. En 2021, 9 élèves de Matran ont suivi leur scolarité sur le site scolaire d'Avry-sur-Matran.



ORDRE PUBLIC

Police intercommunale ACoPol

Avec le développement de la commune de Matran et l'augmentation de la population matranaise y relative, la commune de Matran a intégré l'Association de communes afin de bénéficier de tous les services offerts par l'ACoPol au 1^{er} janvier 2017. De ce fait la commune s'est dotée par la même occasion d'un règlement de police réglant entre autres l'ordre, la tranquillité, la sécurité et d'autres dispositions encore.

Police du feu – CSPi M.A.N.

Avant-propos

Depuis le début de l'année 2014, le corps de sapeurs-pompiers de Matran a intensifié ses collaborations avec les corps d'Avry et de Neyruz afin d'assurer en tout temps une intervention rapide et efficace et pour remplir les exigences FriFire. Le commandant du CSPi M.A.N. est Monsieur Christophe Pierret.

2021 est la quatrième année d'activité du CSPi M.A.N. depuis la fusion des CSP de Matran, Avry et Neyruz, sous la conduite du cdt Christophe Pierret. Les événements importants de l'année 2021 pour le Corps ont été : les diverses interventions suite aux intempéries de cet été et la distribution des informations quant à la pollution de l'eau potable.

Fonctionnement du service

Le Corps des sapeurs-pompiers du CSPi M.A.N. comptait 53 membres au 01.11.2021.

Effectif	Nombre
Officiers	10
Sous-officiers	8
Fourriers	2
Sapeurs	33
Total	53
Spécialisations	Nombre
Sapeurs PR	24
Chauffeurs TP	20

Interventions

Le CSPi M.A.N. est intervenu à 38 reprises en 2021, le mois de juillet étant le plus chargé avec 15 interventions.

Nombre des interventions par année													
Année	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
2014	2		3	1	3	4	14	4		6	6		43
2015	1	1	1	4	3		4	2	3	2	2	1	24
2016			4	2	6	1		3		5	2	1	24
2017	1	2	1	3	6	3	6	3		4	2	3	34
2018	5	2	0	2	6	5	6	2	1	1	2	1	33
2019	2	5	1	4	1	2	3	2	4	2	1		27
2020	2	2	3	1		5	3	3	2	6	1	2	30
2021		1		2	2	9	15	4	1	4			38

Statistiques des heures de travail

Les interventions comptées en 2021 représentent 728 heures de travail y compris celles consacrées à la remise en état du matériel et des véhicules après les sinistres.

Instruction et formation

Outre le programme d'instruction annuel pour la formation des membres du corps constitué par des cours de cadres et des exercices réglementaires, l'état-major a donné différents cours pour la formation continue :

- Cours de cadres, composés de formations continues données à l'interne pour les officiers et les sous-officiers, structurées sur la forme d'exercices théoriques et pratiques nécessaires pour approfondir certaines connaissances, si des lacunes ont été observées, apprendre des nouvelles techniques de travail et découvrir du nouveau matériel et équipement.
- Formations supplémentaires organisées avec le Grand Fribourg composées des séances et d'exercices d'intervention en communs.
- Formation de nouveaux chauffeurs pour le camion tonne-pompe.

Prévention

Matériel, équipement et gestion :

Les tâches administratives et de gestion ont été réparties sur la base de Lodur.

Lors de séance avec l'État-Major, nous avons décidé de renforcer les rangs pour finaliser l'inventaire, la gestion du matériel, les rapports d'interventions, rapports de travail, convocations, feuilles d'appel, etc.

La gestion du corps est de plus en plus lourde et il faut également avoir la capacité en personnel pour pouvoir la gérer. L'organigramme a été modifié.

- Fourriers : Francesca Venteicher et Vincent Kowalski
- Gestion matériel : Claude-Valentin Longchamp et Ludovic Favre
- Rapports d'intervention et tournus TP : Dominique Chenaux



Un énorme travail s'est effectué avec l'inventaire du matériel, l'étiquetage des modules, les contrôles des équipements de sécurité personnels, les habits et matériel d'intervention, le Corps dispose ainsi de matériel en parfait état pour les exercices et interventions. Il dispose également d'une nouvelle motopompe pour remplacer la 2 temps au local d'Avry. Elle est équipée d'un bassin de compensation de 1'500 litres qui permet d'avoir un tampon lors d'intervention. Les différents corps de sapeurs-pompier du canton sont équipés du même modèle.

Gestion du bataillon :

Pour permettre une bonne gestion du CSPI MAN l'Etat-Major a siégé à 3 reprises.

ORCOC

Sur le plan communal, la conduite des événements extraordinaires est assurée par l'organe régional de conduite (Sarine-Ouest). Dans le cadre de la pollution des réseaux d'eau communaux et régionaux, les communes touchées ont géré le problème elles-mêmes. Cet état de fait a amené les communes à se poser des questions sur l'utilité de cette structure et les communes ont décidé de dissoudre cette association de communes à fin 2021, sachant qu'une nouvelle organisation était à l'étude au niveau cantonal.



CULTURE

Matran Sculpte

Fondée en 2005, l'association Matran Sculpte a pour but de faire découvrir la sculpture à un large public tout en favorisant les échanges culturels et artistiques entre des sculpteurs d'ici et d'ailleurs. Tous les deux ans elle organise un symposium international de sculpture réunissant 10 sculpteurs venus du monde entier. Durant 10 jours, les sculpteurs réalisent devant le public, une oeuvre selon un thème défini. Le bois, la pierre et le fer sont les matériaux utilisés pour le symposium.

Le dernier symposium a eu lieu le 25 septembre 2021 dans un format réduit. Deux sculpteurs fribourgeois ont élaboré une sculpture en n'utilisant que du fer de récupération. Cette manifestation a attiré environ une centaine de personnes.



Coriolis Infrastructures

Fondée en 1999, Coriolis Infrastructures est une association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg. Matran en fait donc partie. Le but de cette association est l'exploitation et l'entretien de deux institutions culturelles, la salle de spectacle Equilibre et le centre de création scénique Nuithonie. La commune de Matran étant membre de cette association, les matranais peuvent bénéficier d'une réduction de 15 % à 30 % (selon le nombre de spectacles) sur l'achat d'un abonnement.

L'année 2021 a été marquée par l'adoption des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures lors de l'Assemblée communale du 17 juin 2021. Ces statuts visaient à intégrer aux statuts les obligations liées à la nouvelle loi sur les finances communales (MCH2), à adapter les bases légales à la pratique et à clarifier la répartition des tâches en matière de conservation et d'entretien des bâtiments.

SPORTS ET LOISIRS

La commune de Matran propose un vaste choix d'activités pour le divertissement de ses habitants.

Les sociétés locales

Les sociétés locales membres de l'UIS (Union Inter-Sociétés de Matran) :

ACPM Amicale des coureurs à pied	Amicale des Sapeurs-Pompiers
Amicale des Vétérans du FC Matran	Au Chœur d'Avry-Matran
CTT Club Tennis de Table de Matran	FC Matran
Fit-Gym	Gym-Aînés
HC ZigZag Matran	Jeunesse de Matran
Musique l'Avenir Avry-Matran	Omnisports Matran
Paroisse St-Julien	Vélo-Club Fribourg
Sarine Basket	Ski-Club
Ski Team Matran	

Ces diverses sociétés organisent tout au long de l'année des manifestations ou activités pour la population.

Sentiers pédestres

La commune de Matran est en collaboration avec les communes d'Avry, Cottens, Hauterive, La Brillaz et Neyruz pour l'élaboration et la mise à disposition de ses sentiers pédestres. L'objectif est d'harmoniser et de créer des liens entre les sentiers pédestres de la région. Sur le secteur de la Commune de Matran 3 sentiers pédestres sont disponibles.

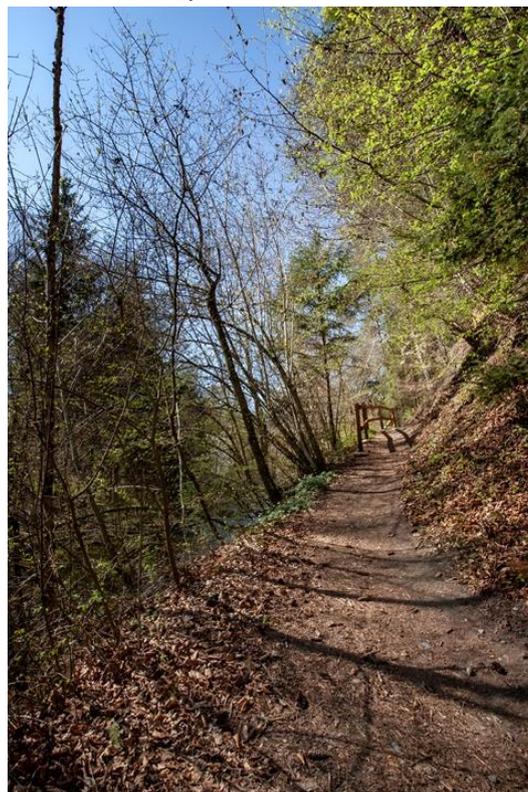
Durant l'été 2021 les sentiers pédestres se trouvant sur le territoire de la commune de Matran ont subi de gros dommages. Des travaux de sécurisation ont dû être mis en place sur le chemin de la Quiou en attendant sa réfection. La réfection du chemin de Betan a été effectuée.

La commission des sentiers pédestres a effectué un recensement de l'état des sentiers pédestres de la commune.

Les escaliers reliant Champ Riond au ruisseau du Bugnon doivent être refaits et sécurisés.

Le chemin se situant derrière la déchetterie, le long de la Glâne est en mauvais état et doit être reconstruit ainsi que le pont sur la Bagne.

L'aide de la Protection civile du canton de Fribourg a été demandée pour effectuer ces travaux de réfections et de reconstructions. La PCI a répondu favorablement à notre demande et les travaux auront lieu au printemps 2022.



FriTime et FriTime Piccolo

La commune de Matran organise des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes (dès 4 ans) du village en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle vise à organiser une douzaine d'activités sportives, artistiques et culturelles par année en faveur de tous les enfants de la commune.

Depuis septembre 2021, la commune de Matran propose également des activités ludiques et de découvertes pour les plus petits (0 à 6 ans), connues sous le nom de "Fritime Piccolo". Ces activités, en principe au nombre de six par année, se déroulent en présence des parents et permettent aux plus jeunes du village de tisser très tôt des liens avec leurs contemporains et de s'initier à vivre en collectivité.

En 2021, 12 activités FriTime et 1 activité FriTime Piccolo ont eues lieu.

Matran Bouge

La commune de Matran s'engage aux côtés des associations et clubs locaux à promouvoir les bienfaits de l'exercice et du mouvement en proposant de nombreuses activités sportives et ludiques sur le temps d'une journée. Malheureusement l'édition 2021 n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie du COVID-19.

Manifestations villageoises

L'année 2021 ayant été marquée par la COVID-19, l'organisation de manifestations publiques dans le village a été fortement compromise. Durant le mois de décembre 2021, la Commission Matr'évènement, en collaboration avec d'autres sociétés locales et commissions communales, a toutefois pu organiser quatre fenêtres de l'Avent dans des lieux publics extérieurs du village, dont une à l'occasion de la St-Nicolas.

Place de sport

Les installations de la place de sport / jeux de Matran n'étaient plus aux normes. La commune de Matran a donc décidé de réaménager cette place, et de changer les installations de loisirs. La nouvelle place de sport / jeux a été refaite entièrement durant l'année 2021.



ECONOMIE ET TOURISME

La gestion de ces deux domaines est confiée à l'Agglomération de Fribourg. Au niveau communal, un apéritif de l'économie locale est organisé tous les deux ans environ, une fois par la commune d'Avry et l'autre fois par la commune de Matran. En raison de la pandémie, aucune manifestation n'a eu lieu en 2021.

Au chapitre emploi : les entreprises établies à Matran jouent un rôle économique important et représentent près de 1'600 emplois. 51% secteur tertiaire ; 49% secteur secondaire ; 0.4% secteur primaire.



AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET SENIORS

Service social de Villars-sur-Glâne

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Matran est affiliée au service social de la commune de Villars-sur-Glâne. Le service social vient en aide aux personnes dans le besoin par des actions de conseils, de soutien dans les démarches administratives, d'aide financière.

De ce fait, M. Dominique Chenaux est membre de la commission sociale de Villars-sur-Glâne.

MFI de Caritas

La MFI (Maison de Formation et d'Intégration) de Caritas est gérée par Caritas depuis 2018. Elle accueille principalement des familles qui ont reçu un permis B. Elles sont présentes à Matran que pour une durée de 6 mois. Durant ce laps de temps, les migrants reçoivent des conseils sur la vie de tous les jours en Suisse, suivent des cours civiques, de langues etc...

Après 6 mois, ces familles trouveront des appartements pour se loger.

La commission d'intégration et d'accompagnement a été constituée pour permettre de faire le lien entre les migrants et la population de Matran.

De nombreuses activités sont organisées pour permettre l'intégration des migrants, comme :

- Le tour du village permet de montrer les infrastructures d'une commune.
- Une fenêtre du calendrier de l'avant a été organisée en collaboration avec Matr'évènements à la MFI avec un grand succès.
- La fête de la Saint-Nicolas leur a été expliqué et ensuite les migrants ont pu suivre le cortège organisé par la société de jeunesse.

Activités pour les aînés

La commission des séniors de Matran a siégé 6 fois en 2021. Le premier travail de cette commission a été de rédiger le rapport « Séniors+ » qui est demandé par la nouvelle loi sur les séniors (Lsen). Ce rapport est consultable sur le site internet de la commune de Matran.

63 propositions d'activités ont été listées. Elles seront analysées en détail et pourront être développées durant la législature 2021-2026.

Le Noël des aînés a été organisé en 2021 par la commission des séniors en collaboration avec la société de gym dames « Fit-Gym », la société de jeunesse et les jeunes sapeurs-pompiers.

84 personnes ont participé à cette journée où le Saint-Nicolas est venu apporter sa bonne parole. Les enfants de Fritime sont également venus régaler les papilles avec les biscuits confectionnés le matin même. Le chœur mixte « Au chœur d'Avry-Matran » a animé l'apéritif avec des chants de Noël.

Encadrement de la petite enfance

Un groupe de travail a été constitué par le Conseil communal pour l'étude de l'ouverture d'une crèche à Matran. En 2021, 45 enfants ont été placés en crèche et 5 chez une maman de jour de l'association Famiya.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

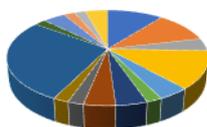
Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire).

Les constructions 2021 en chiffres

Demande de permis en procédure simplifiée

Type de travaux	Nombre
Véranda	5
Transformation intérieure d'habitation	5
PAC géothermique	2
PAC air-eau	6
Piscine extérieure	2
Local de bricolage	1
Abri bâché	2
Cabanon de jardin	2
Abri vélo	1
Remplacement porte d'entrée magasin	1
Panneaux solaires photovoltaïques	13
Poulailler	1
Changement d'affectation sans travaux	2
Local de stockage non chauffé	1
Couvert à voitures	1
Espace publicitaire	2
TOTAL	47

Demande de permis en procédure simplifiée 2021

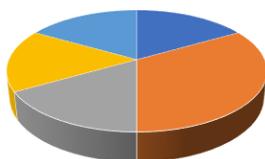


- Véranda
- PAC géothermique
- Piscine extérieure
- Abri bâché
- Abri vélo
- Panneaux solaires photovoltaïques
- Transformation intérieur d'habitation
- PAC air-eau
- Local de bricolage
- Cabanon de jardin
- Remplacement porte d'entrée magasin
- Poulailler

Demande de permis en procédure ordinaire

Type de travaux	Nombre
Surélévation et prolongation d'un mur de soutènement	1
Transformation d'une installation de communication mobile existante	2
Construction d'un pavillon d'habitation	1
Démolition des bâtiments existants	1
Transformations intérieures et extérieures d'un centre commercial	1

Demande de permis en procédure ordinaire



- Surélévation et prolongation d'un mur de soutènement
- Transformation d'une installation de communication mobile existante
- Construction d'un pavillon d'habitation
- Démolition des bâtiments existants
- Transformations intérieures et extérieures d'un centre commercial



EAU POTABLE ET EAUX USEES

Eau potable

Depuis plusieurs années, la commune de Matran a mandaté la société SINEF à Givisiez pour la gestion de son réseau d'eau potable.

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2021, au total environ 105'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par les sources de Matran à raison de 80% du volume et par le CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines) pour 20% du volume.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable fournie :

- L'eau des sources de la commune subit une déferrisation avant d'être injectée dans le réseau.
- L'eau fournie à la commune par le consortium provenait à environ 27% des sources du Gibloux, à environ 22% du Lac de la Gruyère et à environ 51% des sources de la Truffière à Corpataux-Magnedens.
- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du Lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources du Gibloux ne subit aucun traitement (depuis la fin janvier 2022, cette eau subit un traitement préventif par installation UV).
- L'eau provenant des sources de la Truffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).

Au total, six échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2021.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité micro-biologique et chimique de l'eau.

Une contamination des réseaux d'eau des communes de Villars-sur-Glâne, Matran, Corminboeuf, Belfaux et des communes de l'AESO par de l'eau en provenance des sources de la commune de Gibloux a abouti à une interdiction temporaire et préventive de la consommation d'eau sans l'avoir préalablement bouillie, le weekend des 17 et 18 juillet 2021.

Après des contrôles approfondis, l'autorisation de reprendre la distribution de l'eau a été reçue de la préfecture le dimanche soir 18 juillet 2021.

Les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable sont :

Dureté totale : 24 degrés français

Assez dure (variation dans l'année de 23 à 26 degrés français).

Teneur en nitrate : en moyenne 1 mg/l.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de notre commune.

Eaux usées

Durant toute l'année 2021, différents travaux d'assainissement du réseau d'eaux usées ont eu lieu, notamment la mise en séparatif de certains tronçons, respectivement la réparation de conduites défectueuses.

Les eaux usées de la commune de Matran sont évacuées directement à la STEP de Villars-sur-Glâne.

Liste des travaux réalisés

Localisation	Tronçon	Motif	Intervention	Entreprise	Période
Route du Levant	EM 1338-1340	Assainissement	Remplacement intégral	Rüfenacht Génie Civil SA	Janvier / Février 2021
Route de l'Arney	EU 14-2312	Assainissement	Remplacement intégral	Progin Canalisation Sàrl	Février 2021
Impasse de la Source	EC 1044-1383	Assainissement	Remplacement intégral	Rüfenacht Génie Civil SA	Février 2021
Impasse de la Berra	EC 2285-2279	Assainissement	Curage, Chemisage intégral	KFS Service de canalisation	Avril 2021
Impasse de la Prairie	EM 1211-1213	Assainissement	Curage complémentaire	KFS Service de canalisation	Avril 2021
Route des Bains	EC 2374-2395	Assainissement	Curage	KFS Service de canalisation	Novembre 2021
Pré du Château	EM 1441-710	Assainissement	Remplacement intégral	Gilbert Brodard & Fils SA	Novembre 2021 – Mars 2022

Pour chacun des tronçons assainis, une réception caméra a été faite par KFS.

MOBILITE

Près de 57% des distances parcourues par la population suisse le sont en voiture ou en motorcycle. Nous ne disposons pas de statistiques propres à notre commune, mais estimons que la proportion est encore plus élevée.

Pour favoriser un transfert modal du trafic motorisé individuel au transport public ainsi qu'à la mobilité douce, plus respectueux de l'environnement, avec l'Agglomération, nous améliorons sans cesse l'offre existante. Le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables permet le financement d'actions incitatives telles que subvention sur les abonnements de transport Frimobil ou le subventionnement lors de l'achat d'un vélo électrique. Si vous renoncez à remplacer votre voiture et que vous avez besoin d'un véhicule, une voiture électrique est à votre disposition en autopartage. De même, la commune possède deux cartes journalières CFF par jour qu'elle met en vente pour les habitants de Matran au prix de CHF 35.-.



Auto-partage

La commune de Matran et le garage de l'Autoroute J.-F. Lacilla SA mettent à disposition un véhicule électrique. Il est stationné devant l'administration et peut être réservé par une application simple d'utilisation.

Les objectifs de ce véhicule sont :

1. Offrir à la population une alternative à la propriété d'une voiture ;
2. Proposer aux entreprises du village un partage de véhicules pouvant être intégré dans leur plan de mobilité ;

3. Réduire le nombre de voitures par ménage ;
4. Augmenter la part modale des déplacements en transports publics.

En 2021, le nombre d'utilisation a plus que doublé.

Offre transports publics

La desserte du village de Matran par les transports publics est assurée par

- 1 ligne de train : Lausanne - Romont - Fribourg – Bern (RER Fribourg, ligne S40)
- 1 ligne de bus : Fribourg - Matran – Rosé (Ligne11)
- 2 lignes de bus nocturne: Noctambus & Bus de nuit.

Les trains faisant arrêt à la halte de Matran permettent de se rendre en direction de Fribourg ou de Romont avec une cadence à la demi-heure la semaine et une cadence à l'heure le week-end.

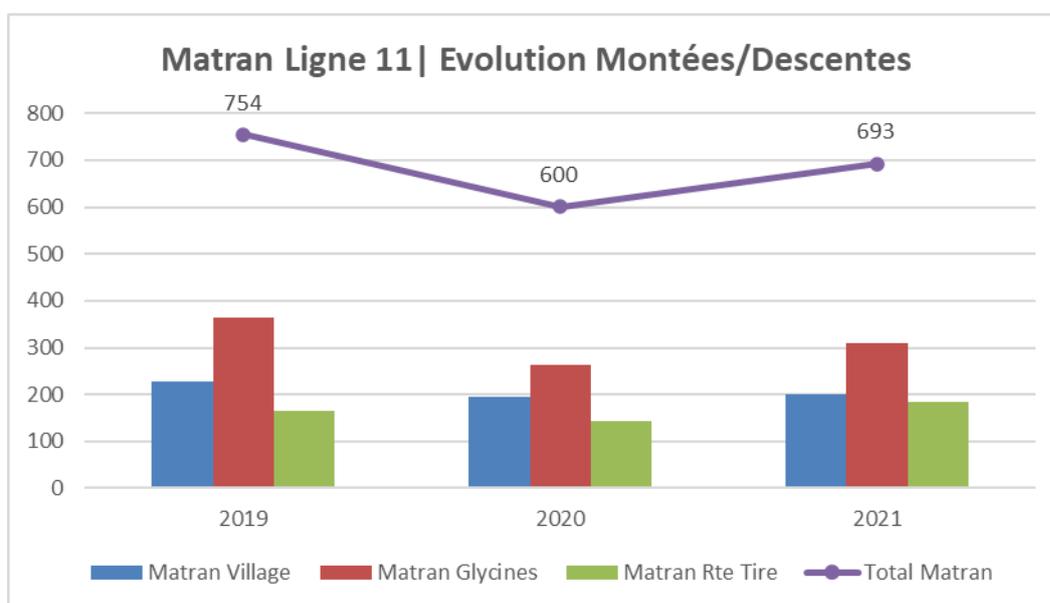
Les bus tpf desservent 3 arrêts répartis dans le village et permettent de se déplacer en direction d'Avry ou de Fribourg avec des départs toutes les ½ heures du lundi au samedi et toutes les heures le dimanche. Par rapport au train, la proximité des arrêts de bus est un avantage qui incite la population à privilégier le bus.

L'offre nocturne (Noctambus et bus de nuit) est très appréciée et permet un retour de Fribourg jusqu'à 3:30 du matin le samedi et le dimanche.

En 2021 la fréquentation des bus de la ligne 11 au départ et à l'arrivée de Matran a augmenté, sans toutefois atteindre les résultats de 2019 (avant les mesures COVID).

Montées/descentes à Matran				
Années	Matran Village	Matran Glycines	Matran Rte Tire	Total Matran
2019	227	364	164	754
2020	194	264	142	600
2021	200	309	184	693

Source : TPF



Mobilité douce

La mobilité douce qui regroupe l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement est spécialement adaptée pour les déplacements à courte distance. En complément des aménagements à l'intérieur du village, nous participons activement à un projet conduit et financé par l'Agglomération. La TransAgglo est un axe structurant de mobilité douce dont le principe a été développé dans le cadre du Plan d'agglomération de 2ème génération (PA2) et qui a pour objectif de relier Avry à Düdingen. Elle traversera 7 communes sur une distance effective de 17 km. Elle doit améliorer le confort et la sécurité des usagers de mobilité douce dans leurs déplacements pendulaires et de loisirs. La mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération de 3ème génération (PA3) permettra de se rendre d'Avry-Centre à Villars-sur-Glâne, en longeant les voies CFF.



CIMETIERE

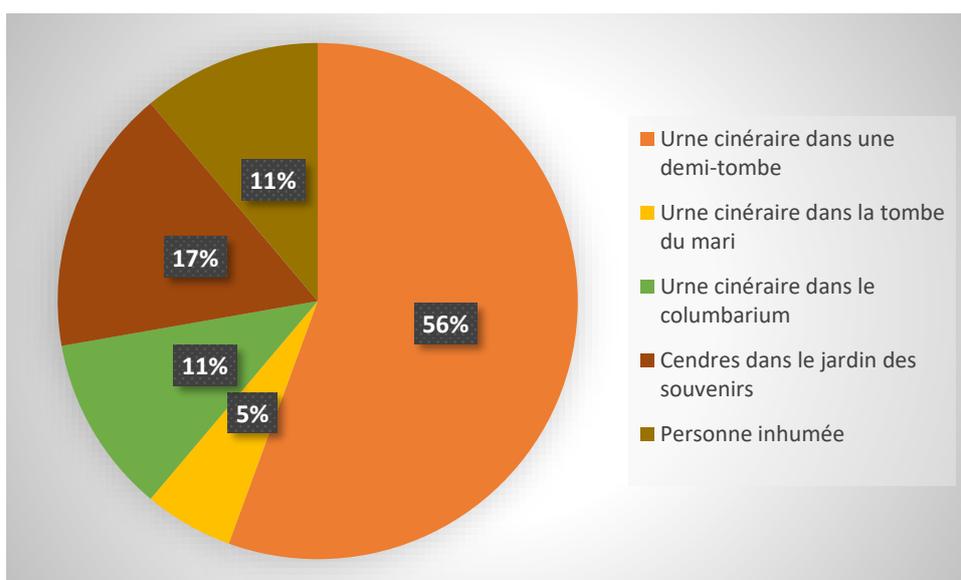


Le cimetière intercommunal de Matran accueille en priorité les défunts d'Avry et de Matran. Il est possible pour des personnes de l'extérieur d'y être accueilli moyennant une taxe d'entrée (souvent membre d'une famille domiciliée dans une des deux communes).

Au total le cimetière de Matran a accueilli 18 défunts :

- 10 urnes cinéraires déposées dans une demi-tombe ;
- 1 urne cinéraire dans la tombe du son mari ;
- 2 urnes cinéraires déposées au columbarium ;
- Cendres de 3 urnes cinéraires déposées au jardin des souvenirs ;
- 2 personnes ont été inhumées.

90% des défunts ont été incinérés.

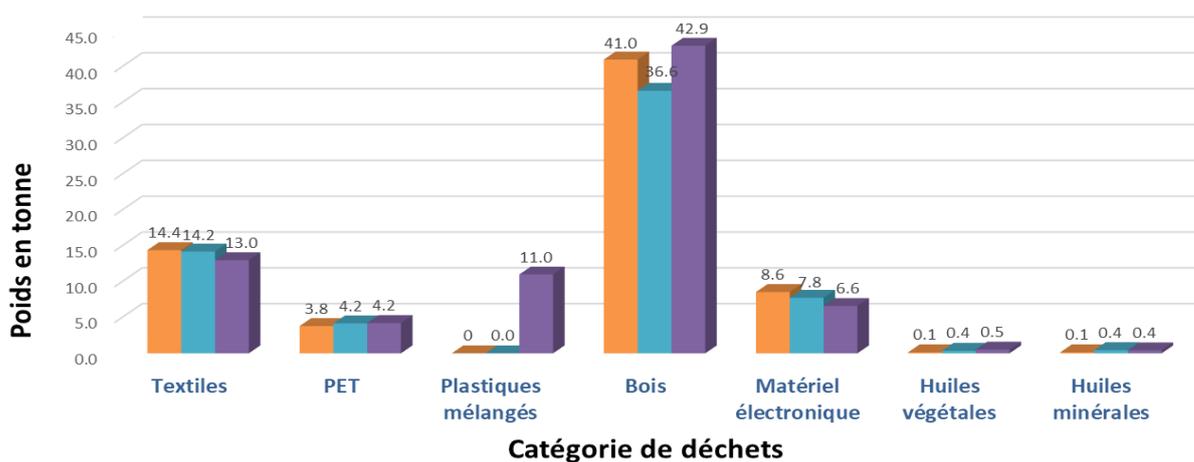
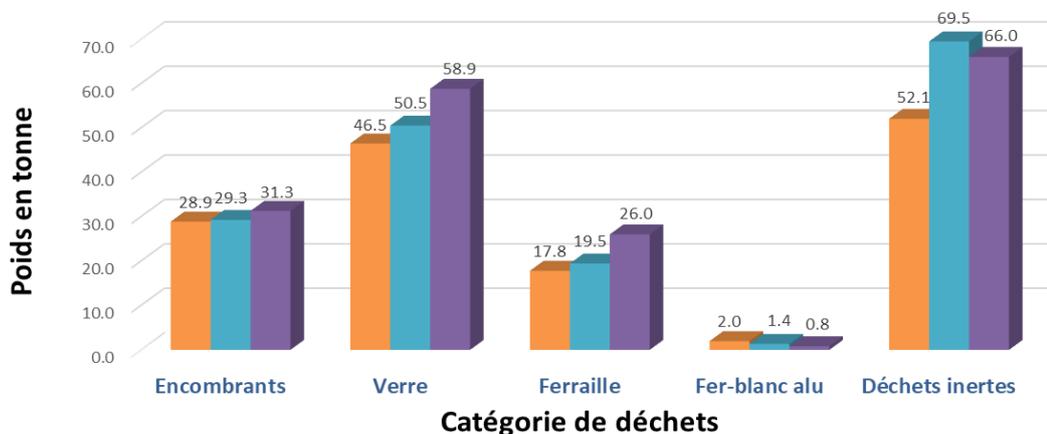
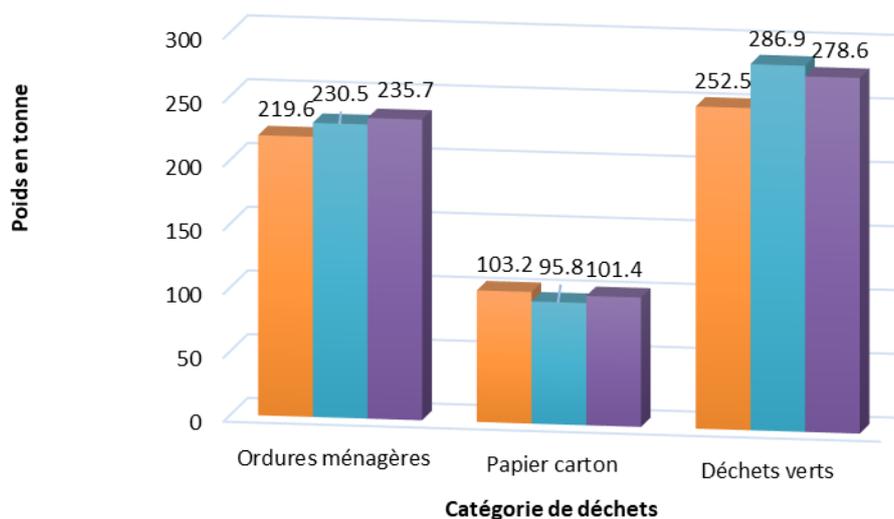


DECHETS MENAGERS ET VOIRIE

Déchets ménagers

Sur les graphiques ci-dessous, se trouve un comparatif du poids en tonne par catégorie de déchets pour les années 2019 à 2021.

■ 2019 ■ 2020 ■ 2021



Voirie et conciergerie

L'équipe de voirie comprend 3 collaborateurs à temps complet et un apprenti. Elle est active dans de nombreux domaines et a effectué **6'654.25 heures** de travail en 2021. Chaque semaine, les collaborateurs remplissent une feuille relative à leur travail, ce qui permet ensuite à la caisse communale de ventiler leur salaire dans les différents services. Dans le détail, voici les heures de travail réalisées dans les différents services :

Dicastères	Nombre d'heures effectuées
Ecole	395
AES	55.50
Halle de gym	90.50
Autres bâtiments	141
Installations sportives	418.25
Routes	4'246.25
Service hivernal	270.50
Eau potable et eaux usées	30
Déchetterie	316.25
Cimetière intercommunal	79
Forêts	52.50
Sentiers pédestres	544
Cure (travaux refacturés)	15.50
TOTAL	6'654.25

L'équipe de conciergerie comprend 2 collaboratrices. Elles ont réalisé **2'074.75 heures** dans les bâtiments suivants :

Dicastères	Nombre d'heures effectuées
Ecole	1'115.25
Halle de gym	477.75
AES	326.25
Administration	155.50
TOTAL	2'074.75